#### **REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi



#### MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

\_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES

CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE







# Termes de Références Atelier de validation technique du Programme pays

### Contexte et justification de l'étude

La finance climat constitue l'un des leviers les plus importants pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques. En effet, c'est un catalyseur essentiel des efforts menés dans les pays en développement en général et en particulier dans les Pays les Moins Avancés (PMA). C'est dans ce sens que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a créé le Fonds Vert pour le Climat (FVC) lors de sa session tenue à Cancun en décembre 2010 avec comme mandat la promotion d'un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique dans les pays en développement. Pour soutenir les efforts déployés dans ces pays en développement en vue de créer les conditions leur permettant de tirer le plus grand bénéfice des opportunités de financements qui leur sont offertes, le FVC a mis en place un ambitieux programme de préparation appelé « Readiness » à travers lequel ces pays peuvent accéder jusqu'à un million de dollars par an. Ce programme comporte quatre composantes que sont :

- (1) Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou du Point Focal (PF);
- (2) Elaboration d'un cadre stratégique d'interactions entre le pays et le FVC;
- (3) Accréditation d'entités de mise en œuvre ;
- (4) Formulation de plans nationaux d'adaptation et / ou d'autres processus de planification de l'adaptation.

Dans le cadre du partenariat qui le lie au FVC, le Sénégal a choisi la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) comme Autorité Nationale Désignée (AND) et a obtenu une subvention de préparation pour le renforcement de capacités de l'AND (composante 1) et l'élaboration d'un cadre stratégique (Composante 2), avec le Centre de Suivi Ecologique comme partenaire de mise en œuvre. La Composante 2 du programme vise à élaborer un cadre stratégique pour l'engagement national auprès du Fonds et à développer un programme de préparation en s'appuyant sur les stratégies et les plans existants.

La mise en œuvre de cette composante du programme de préparation devrait contribuer à susciter l'intérêt national et à renforcer ainsi l'accès du Sénégal aux financements climatiques grâce à son programme de préparation. Le cadre stratégique et le programme pays permettront à l'AND et aux acteurs nationaux de prendre en compte les priorités stratégiques du Sénégal et celles du GCF dans la définition des priorités d'investissements dans tous les secteurs de l'économie nationale.

#### Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cette consultation avec les parties prenantes est de partager les grands axes du programme-pays et recueillir des informations complémentaires pertinentes. Il s'agira également de donner quelques orientations sur les éléments à prendre en compte durant la mise en œuvre de œ programme. Pour ce faire, les échanges auront pour objectif de :

- formuler des observations et des suggestions sur les grandes lignes du programme-pays;
- procéder à la validation technique du document de programmes pays.

#### Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les participants sont bien informés des orientations et objectifs du programme-pays;
- Le document pays est validé techniquement ;

## Méthodologie

La démarche méthodologique pour l'animation de l'atelier consistera à des présentations en plénière.

## Agenda

Table ronde sur le document pays		
08h30 - 09h00	Inscription et mise en place des participants	Comité d'organisation
09h00-09h15	Mots de bienvenu :  • Mot du Représentant de l'AND  • Mot du Président du COMNACC	
09h15-10h30	Présentation du programme pays	Consultant
10h30-10h45	Pause-café	Comité d'organisation
10h45- 12h00	Echanges et réactions en plénière	
12h00 – 13h00	Présentation sur la procédure de non objection pour l'approbation des projets	Consultant
13h00 – 14h30	Pause-déjeuné	Comité d'organisation
14h30 – 15h30	Echanges et discussions	
15h30 – 16h00	Conclusion	